

L'introduction d'un traitement par clozapine, l'annonce de la Task Force Clozapine

Chers Collègues

Nous avons le plaisir de vous informer d'une avancée importante permettant de faciliter l'accès à la Clozapine, qui vient d'être obtenue suite aux recommandations formulées par la Task Force Clozapine

A partir du 1er avril 2025, les médecins psychiatres, neurologues et gériatres exerçant en secteur non hospitalier (libéraux, salariés) sont autorisés à initier un traitement par clozapine.

🔗 lien vers le communiqué de l'ANSM <https://ansm.sante.fr/actualites/clozapine-une-prescription-initiale-desormais-possible-en-ville>

Cette avancée a été possible grâce à une collaboration fructueuse avec l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et la Délégation Ministérielle à la Santé Mentale et à la Psychiatrie. Les membres de la Task Force Clozapine et les organisations signataires soulignent dans le communiqué ci-joint que cette étape ne constitue qu'une partie de leur engagement. Les travaux se poursuivent pour atteindre d'autres objectifs :

- L'assouplissement des conditions de surveillance hématologique qui relève d'une décision de l'Agence Européenne des Médicaments (EMA) : un communiqué de la Task Force Clozapine européenne signé par 41 experts de 18 pays régulés par l'EMA demandant cet assouplissement a été publié dans European Psychiatry en janvier 2025 <https://doi.org/10.1192/j.eurpsy.2024.1816>
- À moyen terme, permettre aux médecins de toute spécialité, en particulier les médecins généralistes, de réaliser les renouvellements de prescription intercurrents entre deux renouvellements annuels effectués par les spécialistes habilités (psychiatres, neurologues et gériatres).

Bien cordialement

Alexis Lepetit et Hélène Verdoux, coordonnateurs de la Task Force Clozapine

Hélène Verdoux, Professor of Adult Psychiatry, MD, PhD
University of Bordeaux- France

Pr Hélène Verdoux
Collège Santé - Université de Bordeaux
Coordonnatrice du DES de Psychiatrie